

Natura Aquitaine

N°6
octobre
2013



lettre d'information de la direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement et du logement

ÉDITO

L'Aquitaine, par la diversité physique et géographique de son territoire, a une responsabilité particulière en matière de préservation de la biodiversité. Montagne, cours d'eau, littoral, zones humides, pelouses sèches sont autant de milieux abritant des habitats ou espèces rares ou menacées à l'échelle européenne. L'évaluation de l'état de conservation menée cette année au niveau national indique un enjeu majeur de conservation en Aquitaine notamment pour les landes humides, les prairies de fauche de montagne, les

tourbières et les forêts de chênes liège. Les espèces animales ou végétales également concernées – poissons migrateurs des grands fleuves, Barbastelle d'Europe, Escargot de Quimper, Fadet des laïches, Aster des Pyrénées, Isoète de Bory – demandent toutes une vigilance particulière. Ces habitats et espèces méritent de concentrer nos efforts pour assurer leur pérennité sur le territoire aquitain, et par là en France et en Europe. L'État, les collectivités, les animateurs de sites Natura 2000 ont chacun

un rôle à jouer dans la recherche de cohérence entre les politiques publiques, le porter à connaissance des enjeux du site, l'information sur les outils de gestion, l'amélioration des connaissances scientifiques. Autant d'actions à décliner et à prioriser selon le contexte et qui, grâce à l'implication de tous, permettront de conserver en bon état ou de restaurer les milieux qui deviennent rares.

*Michel DELPUECH,
Le Préfet de la région Aquitaine*



Vallée d'Ossau

Sommaire

L'actu en bref

Pages 2-3

Participez à la sauvegarde
de l'Esturgeon européen

Life +

Natura dans tous ses états

Actu mer

Actualités départementales

Pages 4-5

Focus

Pages 6-7

Coteaux du Ruisseau des gascons
Côte basque

Mieux connaître

Page 8

Cuivré des marais et papillons
des zones humides

Dossier

Pages 9, 10, 11

Évaluation de l'état de
conservation : enfin la lumière ?

Retour d'expérience

Page 12

Les chauves-souris
au bout du tunnel ?

Participez à la sauvegarde de l'Esturgeon européen



Tous les espoirs de réussite sont permis pour la sauvegarde de l'Esturgeon européen, toujours menacé d'extinction. Chaque année depuis 2007, les reproductions en captivité permettent de renforcer sa population. En 2012, plus de 700 000 larves et juvéniles ont ainsi été lâchés en Garonne et Dordogne.

Mais les esturgeons doivent séjourner plusieurs années en estuaire puis en mer avant de revenir pondre dans leur bassin d'origine. Ces migrations sont aussi l'occasion de captures par les

pêcheurs de tous bords. Si la capture accidentelle peut difficilement être évitée, il est nécessaire et obligatoire de remettre l'esturgeon à l'eau quel que soit son état. Le pêcheur peut utilement noter la date et le lieu de capture, relever la taille du spécimen et si possible son poids. S'il porte une marque, il faut la laisser en place et noter son numéro. L'ensemble des informations peut alors être communiqué au 05 57 49 67 59, ou sur le site sturio.eu.

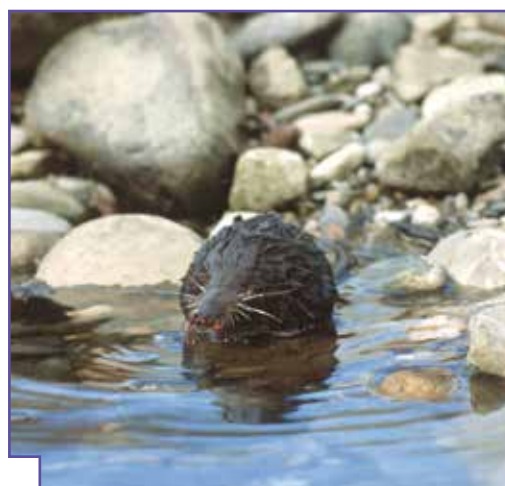
Life +

Le programme Life + permet le cofinancement européen de projets à forte valeur ajoutée pour l'environnement. Les projets «Nature» contribuent à la mise en œuvre de Natura 2000. Pour être éligibles, ils doivent mettre en avant et développer les meilleures pratiques disponibles pour la restauration ou la conservation d'habitats ou

d'espèces d'intérêt communautaire. Life+ apparaît donc comme une source de financement nécessaire pour mener à bien des projets d'envergure en sites Natura 2000.

Les structures intéressées sont invitées à se rapprocher de la DREAL.

(gislaine.brodiez@developpement-durable.gouv.fr).



Desman des Pyrénées

P. Cadiran



Lamproies de Planer

C. Pichon/Biotopie

Natura dans tous ses états

Afin d'illustrer les prochains numéros de notre lettre d'information, les pages Natura 2000 du site internet de la DREAL Aquitaine et des publications relatives à Natura 2000 en Aquitaine, nous lançons un appel à photos sur 4 catégories :

- faune, flore
- milieux
- gestion
- sensibilisation, concertation.

La plus belle photo sera publiée en une de notre prochain numéro et les photos retenues seront présentées dans le hall de la cité administrative de Bordeaux.

Toutes les informations nécessaires pour répondre à cet appel sont disponibles :

www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/natura-dans-tous-ses-etats-a1444.html

Mutualisation de moyens pour Natura 2000 en mer

Afin de rationaliser et mutualiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des Docob et la gestion des sites Natura 2000 marins ou majoritairement marins, ces missions sont désormais transférées à l'Agence des aires marines protégées (AAMP). Cela étant, un portage par une collectivité déjà particulièrement impliquée ou sur un site dont les enjeux sont essentiellement terrestres reste possible. En Aquitaine, le site « côte basque rocheuse et extension au large » est porté par une collectivité (Agglomération sud pays basque) du fait de son lien étroit avec 3 autres sites littoraux. Les 8 autres sites marins et mixtes seront portés par l'AAMP.

Les 15 sites marins ou mixtes en Aquitaine :

- 9 sites marins :

- FR7212016 : Panache de la Gironde (DO)
- FR7212017 : Au droit de l'étang d'Hourtin-Carcans (DO)
- FR7212018 : Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin (DO)
- FR7212019 : Tête de canyon du Cap-Ferret (DO)
- FR7212020 : Plateau aquitain et landais (DO)
- FR7200679 : Bassin d'Arcachon et Cap Ferret (DH)

- FR7200811 : Panache de la Gironde et plateau rocheux de Cordouan (DH)
- FR7200812 : Portion du littoral sableux de la côte aquitaine (DH)
- FR7200813 : Côte basque rocheuse et extension au large (DH)

- 6 sites mixtes :

- FR7212002 : Le Bouccalot et la roche ronde (DO)
- FR7212013 : Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie (DO)
- FR7200677 : Estuaire de la Gironde (DH)
- FR7200774 : Baie de Chingoudy (DH)
- FR7200775 : Domaine de Fontarabia et corniche basque (DH)
- FR7200776 : Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz (DH)

(DH) : sites de la Directive Habitat – (DO) : Sites de la Directive Oiseau

Pêche et évaluation des incidences

La circulaire du 30 avril 2013 définit les modalités relatives à la prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle et de leurs incidences potentielles dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'objectifs des

sites Natura 2000, notamment par l'utilisation de la méthode d'analyse de risque.

Cette circulaire est consultable : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/05/cir_36984.pdf

Une première étape pour le PAMM du golfe de Gascogne

Les trois premiers éléments du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) de la sous-région marine du golfe de Gascogne ont été validés par arrêtés en décembre 2012.

Ces textes, sont consultables : <http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-d-action-pour-le-milieu-r345.html>.



Côte basque rocheuse et extension au large

C. Duvauchelle

L'actu du réseau Natura 2000

Près de la moitié des sites aquitains sont désormais dotés d'un document d'objectifs (Docob) validé. 93 % ont une démarche engagée, dont la plupart, en phase de validation des actions, seront terminées d'ici un an.

Pour autant, tous les Docob validés ne font pas encore tous l'objet d'une mise en œuvre.

Les collectivités doivent prendre le tournant de l'animation et s'organiser pour y consacrer du temps de travail. De plus en plus de collectivités mutualisent un poste, partagé entre plusieurs sites, pour offrir un temps plein à un chargé de mission alors dédié à Natura.

Gironde 37 sites

70 contrats signés / 60 % des démarches portées par les collectivités

L'élaboration des Docob se poursuit avec, en avril et mai 2013, la validation sur 3 nouveaux sites : les Réseaux hydrographiques du Brion, de l'Euille et du Lisos. 7 Docob sont en cours de réalisation. En 2015, tous les sites de la Gironde seront ainsi dotés d'un Docob validé, soit 37 sites terrestres.

En 2013, malgré un budget contraint, 12 contrats Natura 2000 ont été passés pour un montant total de plus de 230 000 € et 2 chartes signées.

La Gironde dispose désormais de 12 animateurs dont la plupart suivent plusieurs sites. C'est désormais un véritable réseau de partage d'expérience dont les échanges se font à travers des réunions de travail organisées par la DDTM ou à leur initiative sur des thématiques ciblées.



Jalles de St Médard

DREAL Aquitaine

Signature conjointe du Docob et du SAGE des lacs médocains

FLASH
INFO

Le 15 mars 2013, M. Delpuech, Préfet de Gironde, s'est rendu à Carcans pour signer le Docob et le SAGE des lacs médocains. Se superposent un site au titre de la Directive Habitat Faune Flore et un site de la Directive Oiseaux. L'élaboration des Docob s'est faite en très étroite relation avec la révision du SAGE. Grâce au portage des deux démarches par une même structure, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Étangs du Littoral Girondin, présidé par M. Sabarot, la préservation des milieux aquatiques a pris toute sa dimension en associant tous les acteurs et en réunissant toutes les compétences.

M. Jean-Marc Michel, Directeur général de

l'aménagement, du logement et de la nature au MEDDE était également présent, marquant son intérêt pour cette excellente initiative.

En Aquitaine, c'est la première fois que les démarches SAGE et Docob sont couplées, orchestrées par le dynamisme de Frank Quenault animateur SAGE et également animateur Natura 2000. Des actions sont déjà concrétisées grâce à la mise en œuvre de 6 contrats Natura 2000.



Signature lacs

Frank Quenault



Préparation d'un contrat

Sylvie Lemozy

Lot-et-Garonne 12 sites

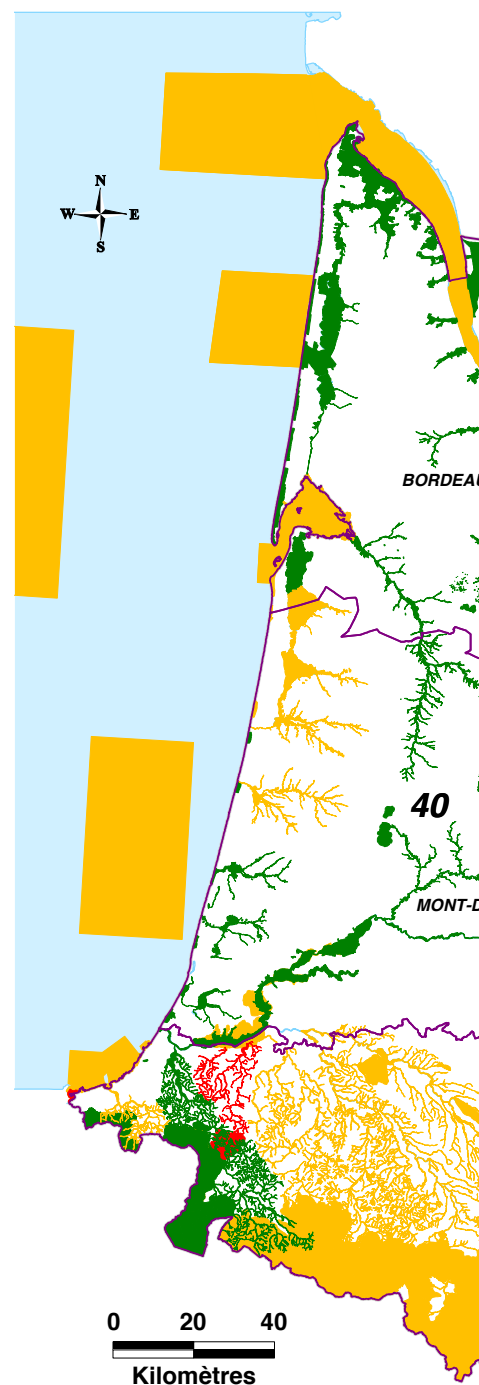
8 contrats signés / 33 % des démarches portées par les collectivités

La phase d'élaboration des Docob touche à sa fin puisque tous les Docob des sites sont aujourd'hui validés ou en cours pour 3 d'entre eux : Le Boudouyssou, La Garonne et le Réseau hydrographique du Dropt.

Parmi les sites dotés d'un Docob validé, 8 sont en cours d'animation, dont 3 sont portés par des collectivités : mairie de St-Urcisse, mairie de Castelculier, Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron.

Concernant la gestion des sites, les actions engagées comptent 8 contrats et 6 chartes et portent notamment sur l'ouverture et l'entretien de parcelles mais aussi sur l'aménagement en faveur des chiroptères. D'autres propriétaires montrent de l'intérêt pour des actions issues des Docob.

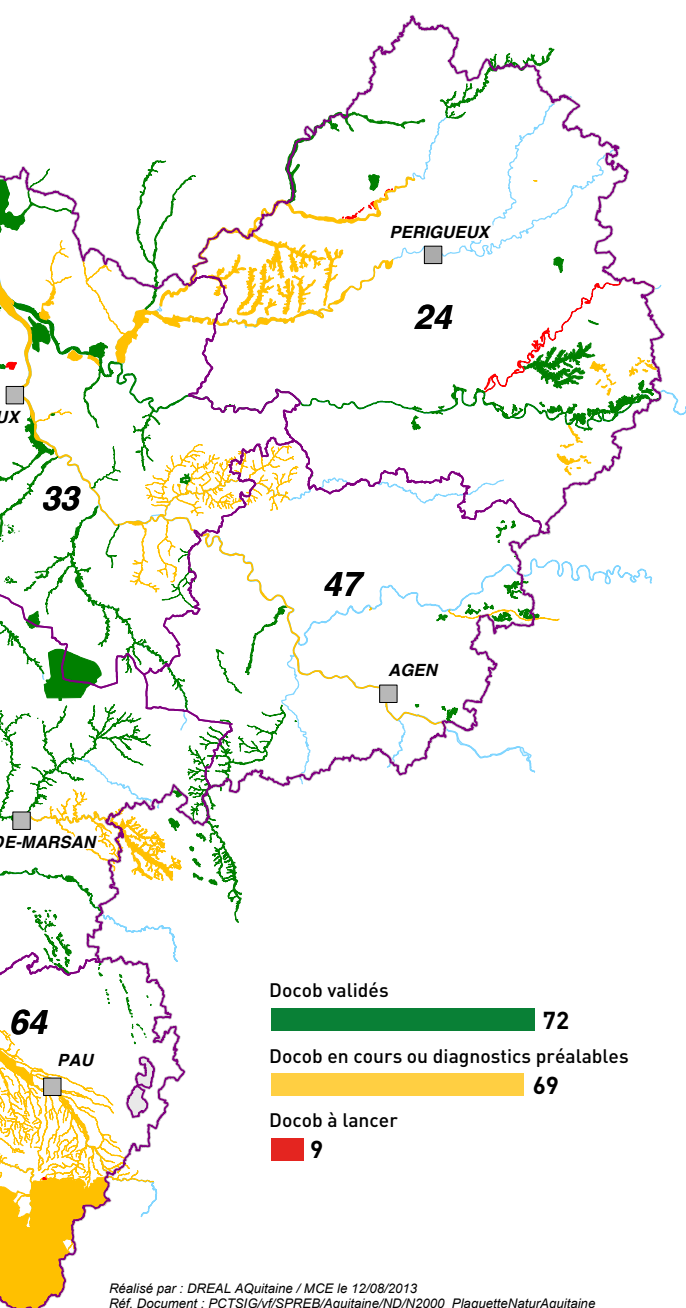
NATU État d'a des docume



RA 2000

Avancement

Objectifs d'objectif



Réalisé par : DREAL Aquitaine / MCE le 12/08/2013
 Réf. Document : PCTSIG/VI/SPREB/Aquitaine/ND/N2000_PlaquetteNaturAquitaine
 Source :
 Fonds cartographique : ©IGN - BDCARTO® - BDCARTHAGE® : livraison 2012
 Donnée : DREAL Aquitaine

Landes 24 sites

**355 contrats signés /
 42 % des démarches
 portées par les collectivités**



Pays de Born

5 nouveaux documents d'objectifs ont été validés depuis fin 2012 : ceux des 4 sites des Zones humides du Marensin et celui de la Zone humide du Métro, site péri-urbain sur la commune de Tarnos, en limite des dunes du littoral. Les 5 derniers Docob en cours dans les Landes en sont au stade de la validation de leur phase « diagnostic » voire de leurs enjeux et devraient être validés courant 2014.

Au titre de l'animation, il convient de souligner la mobilisation particulière des structures et opérateurs pour l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 avec, par exemple, l'organisation en décembre 2012 par Landes Nature d'une journée de formation sur les évaluations d'incidences en lien avec les dossiers Loi sur l'Eau.

Dordogne 21 sites

**80 contrats signés / 39 % des démarches
 portées par les collectivités**



Prairies humides, Carrière de Lanquais-Les Roques

En 2013, la Dordogne comptera 6 nouveaux Docob validés, portant à 15 le total départemental. Les Docob des Vallées de la Double et des trois sites jumeaux des Coteaux Calcaires de Daglan et de la Vallée du Céou, de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel et de Borréze doivent être validés d'ici la fin de l'année.

La démarche est à lancer sur trois nouveaux sites : La Vézère, les Coteaux de la Dronne et les Coteaux de la Vézère. La mission d'élaboration de ces Docob est portée par l'État pour les deux derniers, et par EPIDOR pour La Vézère. Les travaux doivent débuter dès le début 2014. A cette date, tous les sites périgourdiens auront un Docob validé ou en cours de rédaction.

Pyrénées-Atlantiques 47 sites

**89 contrats signés / 26 % des démarches
 portées par les collectivités**



Pic d'Ossau

Les démarches de diagnostics écologiques ou d'élaboration de Docob concernent désormais 48 des 52 sites du département. En Pays basque, la Commission Syndicale du Pays de Cize a démarré ses Docob avec le recrutement d'une chargée de mission et le choix des prestataires techniques. L'Agglomération Sud Pays basque poursuit l'élaboration des Docob des 3 sites littoraux, du site marin, de La Nivelle et du Col de Lizarieta.

2013 est aussi une année de restitution conséquente : résultats des diagnostics écologiques des 10 sites des vallées d'Aspe et d'Ossau et de 3 sites cours d'eau, approbation des Docob de La Nive, du Mondarrain et des Aldudes, avec le démarrage d'une animation. Des diagnostics écologiques ont été lancés ou se poursuivent sur le Gave de Pau et les sites associés, sur la Bidouze, le Gave d'Oloron, ainsi que sur le site à chiroptère du Château d'Orthez.

Coteaux du ruisseau des Gascons

Réparti sur trois communes de Lot-et-Garonne, le site se distingue par son dynamisme. Composé pour l'essentiel de pelouses calcaires, de chênaies et de landes à genévriers, il relève de la directive « Habitats ».

Lutter contre les effets de la déprise agricole

Joli petit papillon bleu-ciel, l'Azuré du serpolet vit une existence mouvementée, dépendante du thym et d'une fourmi, la *Myrmica sabuleti* : trois espèces dépendantes du bon état de conservation des pelouses sèches. Avec les landes à Genévriers communs, ce milieu est le plus sensible du site. Pour Florent Hervouet, son nouvel animateur : « L'important est de maintenir l'ouverture de ces espaces tout en préservant

la mosaïque des milieux existants. » Principale responsable de cet embroussaillage : la déprise agricole. « Ici, l'agropastoralisme a fait place à la culture céréalière et les coteaux ont été délaissés. Nous sommes tout à fait dans la tendance nationale relevée par la fédération des conservatoires d'espaces naturels : 50 à 75% des pelouses auraient disparu au XX^e siècle. »

Présidence tournante



Deuxième adjoint de Saint-Urcisse, une commune de 225 habitants, **Richard Doumergue**, qui a présidé le comité de pilotage Coteaux du ruisseau des Gascons.

Le site concerne trois communes : Puymirol, Saint-Urcisse et Clermont-Soubiran. Pourquoi la présidence du comité de pilotage vous est-elle revenue ?

C'était très naturel puisque 90 % du site Natura 2000 se trouve sur le territoire de Saint-Urcisse contre 7 à 8 % pour Puymirol et 2 à 3% pour Clermont-Soubiran. J'ai cependant succédé au maire de Puymirol qui a présidé de

comité de pilotage pendant le premier cycle d'animation. Le deuxième cycle est en cours. Il s'achèvera en 2014. Je serai tout à fait favorable à ce que la présidence revienne alors à Clermont-Soubiran.

Avec trois contrats et six chartes signées, le site se distingue par son dynamisme, comment l'expliquez-vous ?

Cela ne s'est pas fait tout seul. Au départ tout le monde était un peu froid, redoutant des contraintes fortes. Par expérience, les exploitants agricoles étaient réticents à signer des contrats dont ils pensaient que le cadre risquait d'évoluer à leurs dépens. Mais l'engagement des élus, de l'animateur et des services de l'Etat, qui ont fait un gros travail de pédagogie, a porté ses fruits. Surtout avec les particuliers, néo-ruraux ou agriculteurs à la retraite.

A la fin du cycle que vous présidez, un bilan sera réalisé. Proposerez-vous des évolutions du document d'objectifs ?

Nous avons déjà des demandes de contrat sur des zones de friches hors du périmètre actuel. Il faudrait évaluer s'il s'agit d'habitat ou d'habitat d'espèces d'intérêt communautaire et réfléchir éventuellement à une évolution du périmètre.



Pelouse calcaire

Florent Hervouet/CEN Aquitaine



Azuré du Serpolet

Adeline Lepoutier/CEN Aquitaine

Pelouses à orchidées

Département : Lot-et-Garonne

Surface du site Natura 2000 : 214 ha

Nature du site : Coteaux calcaires avec pelouses à orchidées

Directive concernée : « Habitats »

Principaux milieux concernés : formations à genévriers communs, pelouses sèches semi-naturelles calcicoles.

Engagements en cours : 9

Structure porteuse de l'animation : Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine

Animateur technique : Florent Hervouet

Validation du Docob : 2006

Contact : f.hervouet@cen-aquitaine.fr

Côte basque rocheuse : Falaises, rochers et extension au large.

Quatre sites Natura 2000 : trois littoraux et un en mer. Trois sites relevant de la directive « Habitats » et un de la directive « Oiseaux ». L'élaboration d'un Docob commun pour cet ensemble varié étendu entre Hendaye et Anglet, suscite de fortes attentes de la part des acteurs locaux.

Une coprésidence pour le Copil



Guy Poulou

Les deux agglomérations de la côte basque sont concernées par les sites Natura 2000 côtiers et marins. Elles se sont impliquées dès le début du projet, en acceptant de



Marc Bérard

partager la présidence d'un comité de pilotage unique. Guy Poulou, maire de Ciboure et vice-président de l'Agglomération Sud Pays Basque et Marc Bérard, premier adjoint à l'urbanisme et à l'environnement de Bidart, également délégué communautaire de l'Agglomération Côte Basque Adour, travaillent main dans la main depuis le lancement des travaux. « Jusqu'à présent, notent-ils, la mobilisation des acteurs locaux a été très forte,

notamment chez les pêcheurs. C'est important, car ce sont des acteurs incontournables, les premiers témoins de l'environnement marin. Ils sont fortement impliqués dans le projet, en partenariat avec l'Institut des Milieux Aquatiques et l'Ifremer, choisis pour élaborer le diagnostic des activités socio-économiques maritimes et apporter un appui technique à la définition des enjeux, des objectifs et des préconisations de gestion. Notre objectif est de maintenir cette forte participation pour garantir une concertation optimale à chaque étape du projet. »



Côte basque

Pascal Fossecaire

Quelles sont les spécificités du diagnostic écologique sur les falaises ?

Ce sont des milieux naturels très riches mais difficiles d'accès : la verticalité des falaises complique la prospection et les représentations cartographiques. On y trouve des formations géologiques de flysch, rares et spécifiques, soumises à l'influence des embruns, qui offrent des habitats particuliers pour la faune et la flore. Ce sont

aussi des espaces qui, exposés à de puissantes forces érosives, pluviale en haut des falaises et marine en pied de falaises, évoluent rapidement.

Comment concilier les attentes des associations environnementales, des associations d'usagers comme celles des pêcheurs plaisanciers, et des pêcheurs professionnels ?

Il faudra trouver un équilibre entre leurs aspirations qui sont parfois divergentes. De façon générale, les usagers et les professionnels attendent une forte prise en compte de leurs activités. En particulier, les pêcheurs professionnels souhaitent une meilleure valorisation de leur activité artisanale. Toutefois, j'observe une forte volonté, localement, de préserver le patrimoine de la côte basque et son identité en termes de valeur écologique, mais aussi sociale, économique et culturelle.

Cécile Duvauchelle, chargée de mission Natura 2000 mer et littoral à l'Agglomération Sud Pays Basque, anime l'élaboration du Docob.

Inclure des sites maritimes et littoraux dans un même Docob, est-ce logique ?

C'est complexe mais logique car les quatre sites forment un ensemble cohérent. Les milieux marins et littoraux se prolongent l'un l'autre et sont en interaction permanente. Une difficulté consistera à définir la limite terrestre, qui ne devra pas s'étendre trop au-delà de la falaise pour ne prendre en compte que les milieux directement sous influence marine.

Qu'en est-il dans l'espace marin ?

Nous pourrions nous appuyer sur la cartographie des habitats marins réalisée dans le cadre du programme national d'acquisition de connaissances CARTHAM, porté par l'Agence des Aires Marines Protégées, qui est actuellement en cours de validation finale. Les données et résultats seront mis à disposition de l'ensemble des sites Natura 2000 maritimes français.

Mer et littoral

Département : Pyrénées-Atlantiques

Site Natura 2000 marin :

« Côte basque rocheuse et extension au large » Directive « Habitats » : 7 806 ha, 100% marin

Sites Natura 2000 littoraux : « Domaine d'Abbadia et corniche basque »

Directive « Habitats » : 571 ha, 90 % marin

« Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » Directive « Habitats » : 1 353 ha, 88 % marin.

« Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde » Directive « Oiseaux » : 245 ha, 80% marin

Contact : c.duvauchelle@agglospb.fr

Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et papillons des zones humides

A l'instar du Fadet des laïches, le Cuivré des marais est un papillon des zones humides d'Aquitaine pour lequel des mesures de conservation doivent être engagées.



Cuivré des marais mâle

David Soulet

Description

Ce papillon discret fréquente, à l'état adulte, différents types de milieux herbacés humides mais parfois des milieux ouverts plus secs. Ses chenilles ont besoin des Oseilles sauvages (*Rumex sp.*) pour se développer et leur habitat est donc plus intimement lié aux milieux humides que celui de l'adulte. Celui-ci consomme le nectar de plusieurs fleurs sauvages, dont les renoncules, les salicaires ou les menthes.

En Aquitaine, l'espèce est « trivoltine », nous pouvons ainsi observer trois générations dans l'année.

Menaces

La disparition ou la modification des habitats (urbanisation, disparition des prairies au profit de cultures, plantations de peupliers, remblais, déprise agricole...) mais également l'intensification de certaines pratiques (surpâturage, apports d'engrais, drainage, modification des niveaux d'humidité...) contribuent à diminuer les capacités d'accueil des milieux pour les populations de cuivré.

Gestion

Le cuivré a besoin d'un réseau assez dense d'habitats favorables.

Il est nécessaire de maintenir à la fois les plantes hôtes des chenilles mais aussi les espèces de fleurs dont les adultes consomment le nectar.

Le pâturage équin est plus favorable car les chevaux délaissent les plantes hôtes des chenilles et les plantes à fleurs appréciées des adultes.

La fauche des bords des routes ou des chemins ainsi que le curage des fossés de drainage, réalisés en période sensible, peuvent provoquer la disparition de micro-milieux favorables à l'établissement de populations.

Le maintien ou la reconquête de milieux est possible à condition que le réseau d'habitats favorables coïncide avec les capacités de dispersion du cuivré.

C'est un élément important à prendre en compte dans les mesures de conservation. Le *Life* papillons wallon identifie la nécessité d'un minimum de 10 hectares d'habitats favorables sur 100 ha avec des îlots distants au maximum de 2 kilomètres.

D'autres espèces de papillons d'intérêt communautaire sont encore plus dépendantes de la qualité du réseau d'habitats. Il s'agit des azurés du genre *Maculinea* (appelés actuellement *Phengaris*). Ces populations sont nécessairement en échange réguliers entre les différentes zones d'habitats et il faut tenir compte des différentes échelles



Cuivré des marais femelle

Remi Bouteloup

de paysage. Toutes ces exigences en font des espèces hautement fragiles et menacées. Le Plan National d'Actions Maculinea présente les limites spatiales aujourd'hui connues pour ces espèces.

Distribution

En France, cette espèce serait globalement moins menacée que d'autres espèces fréquentant les mêmes milieux. Cette différence s'expliquerait par une mobilité plus importante du cuivré permettant une meilleure colonisation des habitats potentiels.

En Aquitaine, elle est considérée comme menacée, sa répartition est discontinue et les populations sont de petites tailles et isolées : la surface de ses habitats et leurs capacités d'accueil diminuent, l'état de conservation de cette espèce se dégrade.



Fadet des laïches

David Soulet

Espèces d'intérêt communautaire associées

- 1059 • Azuré de la Sanguisorbe
- 1060 • Cuivré des marais
- 1071 • Fadet des Laïches

Les espèces sont précédées de leur code européen d'identification

Bibliographie

Cahier d'habitat – Tome 7 – Espèces animales

Fiche cuivré : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_Lycaena_dispar_faune_9.pdf

Plan national d'actions en faveur des Maculinea : <http://maculinea.pnaopie.fr/>

Programme papillons menacés des zones humides en Aquitaine, contact CEN Aquitaine

Évaluation de l'état de conservation : enfin la lumière ?

La directive « Habitats » de 1992 définit la notion d'état de conservation. Cette directive, ainsi que la directive « Oiseau » (1979), visent à terme à atteindre un « état de conservation favorable » pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Le réseau Natura 2000 constitue le fer de lance de la communauté européenne pour permettre le maintien de la biodiversité. Parvenir à un bon état de conservation pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire doit donc guider en permanence les choix et les actions mises en œuvre dans les sites Natura.

L'état de conservation peut être vu comme l'état de santé d'un habitat ou d'une espèce et les chances de maintenir ou d'améliorer cet état dans l'avenir.

Cette définition intègre donc à la fois des éléments descriptifs à un moment donné ainsi que tous les facteurs influant l'évolution et la dynamique de l'habitat ou de l'espèce considéré.

A l'échelle des sites Natura 2000 comme à l'échelle européenne, l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire doit être régulièrement mesuré. Il s'agit d'une tâche complexe nécessitant un accompagnement méthodologique adapté à la spécificité de chaque type de site.

Le délicat emboîtement des échelles

Tous les six ans, la communauté européenne évalue le niveau d'atteinte des objectifs des directives. Cette évaluation, appelée rapportage européen, prévue par l'article 17 de la directive « Habitats » de 1992 est réalisée depuis 2007. Elle passe par l'évaluation de l'état de conservation de chaque habitat et chaque espèce, à l'échelle des grands domaines biogéographiques (continental, atlantique ou alpin, par exemple) qui composent le territoire de l'Union, y compris hors réseau Natura 2000.

Relevant de la directive « Oiseaux » l'avifaune fait désormais l'objet de bilans périodiques tous les six ans.

Chaque État est chargé de réaliser l'évaluation sur son territoire. En France, c'est le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) qui coordonne la collecte et l'analyse des données. Elle concerne près de 132 habitats et 300 espèces.



Agriion de Mercure

T. Luzzato

Pour les sites Natura 2000, l'évaluation de l'état de conservation fait partie de leur document d'objectifs et des objectifs de l'animation, tels que défini par les articles R414-11 et R414-8-5 du code de l'environnement. Idéalement, il devrait être possible d'y prélever les données et les indicateurs nécessaires pour le rapportage européen. Mais le manque de méthodologies adaptées à la spécificité de chaque site a souvent conduit les opérateurs et animateurs Natura 2000 à faire appel à des experts ou à forger leur propre grille d'analyse. Contribuant par là-même à produire des informations hétérogènes difficilement comparables et compilables d'un espace à l'autre.

Mettre en place des méthodologies simples pouvant être appliquées par les animateurs et les opérateurs de sites eux-mêmes, des méthodologies assez standardisées pour que les informations produites puissent être aisément agrégées aux différentes échelles d'observation est un chantier de première importance qui mobilise aussi bien les conservatoires botaniques, que des structures comme l'ONF ou la LPO. Élaborée par l'ONF en 2009, la méthode dite « Carnino » destinée aux habitats forestiers a été la première à voir le jour en France. Une petite dizaine a été publiée depuis. Le mouvement est lancé, mais la route est encore longue.

Une tâche complexe à simplifier et à standardiser

Comment mettre en œuvre l'évaluation de l'état de conservation ? Comment établir que celui-ci est bon ou dégradé ? Ces questions se posent à toutes les échelles : aux animateurs de sites aussi bien qu'aux structures régionales ou nationales chargées de collecter les données pour le rapportage européen ou de concevoir les méthodologies.

Pour les guider, le MNHN a défini quatre grands paramètres d'étude. Ils sont : l'aire de répartition, la surface occupée par chaque habitat ou la dynamique de l'espèce visée, la structure et la fonction de l'habitat ou la qualité de l'habitat des espèces, c'est à dire la capacité d'accueil, et enfin les perspectives d'évolution des habitats et des espèces.

Une fois ce cadre posé, toute la difficulté consiste à identifier les critères, ou objets d'observation, pertinents pour chaque habitat et espèce, et les indicateurs, variables quantitatives ou qualitatives, qui leur sont associés. Pour le paramètre surface de l'habitat, le critère sera la surface et l'indicateur, l'évolution de cette surface. Selon le site et le paramètre pris en compte, les critères et les indicateurs pourront être uniques ou multiples. Dans le cas de l'étude d'une forêt, dans le paramètre

structure et fonction, les critères pour-
raient être : le cycle de la matière orga-
nique et l'existence de micro habitats.
Et l'indicateur : le volume de bois mort
par hectare.

Pour chaque indicateur, des valeurs
seuils sont déterminées. Elles per-
mettent, par comparaison, d'appré-
cier si l'évolution est positive ou non.
Le cadre donné par le Museum prévoit
quatre seuils symbolisés par une cou-
leur d'alerte. Vert quand l'indicateur est
favorable, orange quand il est altéré,

rouge quand il est dégradé, gris quand
il est inconnu.

C'est l'indicateur le plus bas qui donne
l'état de conservation. Un seul voyant
rouge et c'est tout l'habitat ou toute
l'espèce qui est classé rouge. C'est
également cette logique qui prévaut à
l'échelle nationale et biogéographique.
Pour l'évaluation européenne de 2007,
la France a globalement été classée
rouge. Mais sans surprise : un seul pa-
ramètre, l'aire de répartition, était vert.

Spécificité des espaces marins

La première version du guide métho-
dologique pour l'évaluation de l'état de
conservation des habitats naturels ma-
rins a été publiée par le Muséum en fé-
vrier 2011. Il concerne les huit habitats
naturels marins d'intérêt communau-
taires présents en France : bancs de
sable à faible couverture permanente
d'eau marine, herbiers à Posidonies,
estuaires, replats boueux ou sableux
exondés à marée basse, lagunes cô-
tières, grandes criques et baies peu
profondes, récifs, grottes marines sub-
mergées ou semi submergées. Au vu
du manque d'informations disponibles
et des difficultés liées à la prospection
en mer, Fanny Lepareur, l'auteur du
guide, préconise une approche en trois
étapes. Une collecte de données brutes
réalisée par des bureaux d'étude. Un
premier avis sur l'état de conservation
et sur la pertinence des indicateurs
choisis donné par des scientifiques
référents. La fixation définitive des
indicateurs et des seuils sera réalisée
ultérieurement par le MNHN après
réalisation et validation des données
des deux premières étapes.



Escargot de Quimper

T Le Moal / CEN Aquitaine

Les Experts près de chez vous

Phytosociologue et botaniste au
Conservatoire Botanique National Sud
Atlantique, **Anthony Le Fouler** est res-
ponsable de l'élaboration des métho-
dologies régionales d'évaluation de
l'état de conservation des habitats. Les
débutants, il y a trois ans, n'ont pas été
simples : « Il fallait d'un côté répondre
aux interrogations (besoins) des opéra-
teurs de Docob et de l'autre produire des
données cohérentes pour le rapportage
européen. » Deux niveaux complexes à
emboîter mais qui se nourrissent l'un
de l'autre.

Rapidement, il met en place sa méthode
de travail. Elle consiste à développer
les quelques méthodes nationales
existantes et surtout à les adapter aux
spécificités des habitats naturels d'Aqui-
taine. Le cas échéant, la méthode doit
être élaborée de toutes pièces, comme
ce fût le cas pour les végétations am-
phibies des étangs arrière-littoraux. Un

temps est consacré à la définition de
descripteurs de base pour chaque grand
type d'habitats, un autre à la vérification
de leur fiabilité sur le terrain.

« Je commence par effectuer une re-
cherche bibliographique en m'appuyant
notamment sur les méthodes proposées
dans les Docob. Une fois les principes
méthodologiques définis, je les sou mets
au comité technique du milieu considé-
ré. Pour les pelouses calcaires, habitats
étudiés en 2013, ce comité comprend
des représentants du Conservatoire
des Espaces Naturels, du Parc Natu-
rel Régional du Périgord-Limousin, du
Conseil Général des Landes ou encore
l'université Bordeaux 1. Ce comité per-
met d'échanger sur la pertinence des
descripteurs proposés et la faisabilité
des relevés. Sur le terrain, je procède à
une première collecte de données ac-
compagné par les animateurs des sites
Natura 2000 concernés pour les former
si besoin à la reconnaissance des habi-
tats mais surtout pour qu'ils s'appro-

prient la méthode et la généralise sur
leur site. »

Des placettes fixes de suivi sont ainsi
progressivement matérialisées sur l'en-
semble des sites Natura 2000 d'Aqui-
taine et contribueront au réseau de sur-
veillance que la France souhaite mettre
en place pour le prochain rapportage
européen prévu en 2018.

Actuellement, trois méthodologies d'éva-
luation ont été élaborées : l'une en 2011
pour les lagunes du plateau landais, une
autre en 2012 pour les zones humides
arrière-littorales et la dernière en 2013
pour les pelouses calcaires.



Anthony Le Fouler

Anthony Le Fouler



Virginie Couanon

Elaborée sur le terrain

Au départ, il y avait cette gageure : établir le diagnostic écologique de quatre Zones de Protection Spéciales situées dans les vallées d'Aspe et d'Ossau, dans les Pyrénées-Atlantiques.

Comme il n'existe encore aucune méthodologie d'évaluation de l'état de conservation pour les oiseaux, **Virginie**

Couanon, chargée de mission à la LPO Aquitaine, décide d'en concevoir une. « J'ai absolument besoin d'un cadre pour travailler, explique-t-elle, j'ai donc cherché à gauche et à droite ce qui avait été fait et je me suis appuyée sur les documents produits par le MNHN. J'ai repris les quatre paramètres d'étude proposés mais en les précisant par deux sous-paramètres. »

Pour l'aire de répartition des espèces, par exemple, Virginie Couanon choisit de caractériser l'emplacement des sites dans l'aire de répartition naturelle de l'espèce au niveau du massif. Est-elle en bordure, est-elle centrale ou

isolée ? En reprenant le système des feux quadricolores, elle décide également de donner la tendance de l'aire sur une période de 10 ou 20 ans, selon les données disponibles. Est-elle stable ? En diminution faible ? En voie de fragmentation ? Inconnue ?

Cette méthodologie est actuellement en cours d'application dans le cadre de l'élaboration d'autres diagnostics écologiques en Pyrénées-Atlantiques.

Les tests semblent la valider et elle pourrait être reprise à l'échelle régionale. Mais Virginie Couanon précise qu'il est encore nécessaire de l'affiner.

Virginie Couanon



Gilles Couéron / CBNPMP

Aster des Pyrénées



Epreinte de loutre

T. Luzzato



Isoète de Bory

Anthony Le Foulher



Marine Hédiard

La vérité du temps

Validé en 2006, le Docob des Barthes de l'Adour a été l'un des premiers d'Aquitaine. Il est aussi l'un des plus dynamiques en termes de contrats signés. Animatrice du site depuis 2007, au sein de Barthes Nature, **Marine Hédiard** a maintenant du recul sur les moyens de gestion et leurs effets sur les milieux, et note une tendance plutôt positive.

Le site, où se mêlent cultures, prairies, chênaies et tourbières, est composé de deux espaces principaux, une partie haute où se trouvent les prairies mésophiles et une partie basse plus humide. « Le site fonctionne grâce à un système de drainage complexe hérité du XIX^e siècle, maintenir la dualité entre activités socio-économiques et environnement, était l'un des principaux enjeux du Docob avec la préservation

des prairies et des forêts utilisés par les oiseaux migrateurs ou nicheurs. » Pour relever ces défis, différents types de contrats forestiers et non forestiers ont été signés.

Mais ce sont surtout les mesures agro-environnementales qui concernent 144 exploitants, qui ont fait bouger les choses. Avec plusieurs objectifs clairement atteints : l'entretien du système hydraulique est partiellement assuré, l'apport de fertilisants a été réduit aux amendements du bétail en pâture, les surfaces de fauche se sont maintenues et les plantations de peupliers ont reculé.

Des constats corroborés par les observations des naturalistes du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement Seignanx-Adour qui suivent le site depuis le début et qui, faute de méthodologie adaptée, définissent l'état de conservation à « dire d'expert ». Avec cette limite pointée par l'animatrice : « Nous avons quelques référentiels locaux qui permettent d'apprécier des tendances mais nous manquons de repères à plus grande échelle ».

Marine Hédiard

Les chauves-souris au bout du tunnel ?

Depuis la fin du trafic ferroviaire, dans les années 1950, le tunnel de Saint-Amand-de-Coly abrite d'exceptionnelles colonies de chauves-souris. Les contrats signés sur ce site Natura 2000 du Périgord Noir ont permis de maintenir les populations, mais aussi de communiquer sur des espèces comme la Barbastelle et le Grand rhinolophe, deux chiroptères d'intérêt communautaire dont les mouvements migratoires sont encore peu connus.

À Saint-Amand-de-Coly, conservation et tourisme font bon ménage.

Déranger les chiroptères pendant leur hibernation peut compromettre leur survie. À Saint-Amand-de-Coly, l'enjeu est de taille : le site est l'un des trois plus importants pour l'hibernation de la Barbastelle et du Grand rhinolophe, et pas moins de onze espèces de chauves-souris y ont été dénombrées.

Suite à la validation du Docob en 2008, le tunnel a été fermé : des grilles ont été posées pour limiter le dérangement tout en permettant le passage des chauves-souris.

La fermeture de cavités (grottes, tunnels, anciennes carrières) est préconisée lorsque le site joue un rôle majeur

dans le cycle biologique des chauves-souris et qu'il existe un risque fort, voire avéré, de dérangement. Des grilles sont alors installées, spécialement conçues pour laisser passer les chauves-souris : barreaux horizontaux espacés de 30 à 40 cm. En présence de Minioptère de Schreibers, espèce très sensible à la modification de son environnement, les grilles ne sont pas directement installées à l'entrée mais en retrait.

Une fermeture doit d'abord être discutée, avec le propriétaire du terrain bien sûr, mais aussi avec les usagers. Des conventions précisant les modalités d'accès de chacun peuvent alors être mises en place. La fermeture s'accompagne également d'une information du public par l'intermé-

diaire de panneaux pédagogiques.

A Saint-Amand de Coly, le procédé semble porter ses fruits puisque le nombre de Grands rhinolophes et de barbastelles reste stable. L'animateur attribue aussi ces bons résultats à la commune, « propriétaire du tunnel et qui était dans cette logique de conservation dès l'origine du Docob. »

Le caractère exceptionnel du site et la forte fréquentation touristique du village ont facilité l'organisation d'actions de communication auprès du grand public comme la nuit de la Chauve-souris ou la diffusion continue d'un diaporama sonore au point information. De façon exceptionnelle et très encadrée, le tunnel a même pu être ouvert à des visiteurs.

Pour aller plus loin

Docob : <http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/ficheinfo/?Code=FR7200795&Rubrique=DH>

Animation du site : CEN Aquitaine



Aménagement à l'entrée du tunnel



Barbastelle

Mikaël Paillet

CEN Aquitaine

Pour en savoir plus : www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr - Réseau Natura 2000 : www.natura2000.fr
Commission européenne : www.eurosite-nature.org - http://ec.europa.eu/environnement/nature_biodiversity/index_en.htm

Directrice de publication : Emmanuelle BAUDOUIN - Comité de rédaction : DREAL, Aggelos, Donatien Garnier
Conception graphique : www.aggelos.fr - Impression : Sodal, sur papier recyclé - Tirage : 10 000 exemplaires.